Image not found or type unknown

# ?? Les numéros obligatoires d'une association

**Fiche pratique** publié le **31/12/2022**, vu **1438 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

**Lors de sa création, l'association reçoit automatiquement un numéro d'inscription au Répertoire national des associations. Les numéros Siren, Siret et APE sont délivrés seulement si l'association en fait la demande.**

Le Répertoire national des associations (RNA) a été créé par l'arrêté du 14 octobre 2009. Il recense l'ensemble des informations sur les associations relevant de la loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique (Arup). Appelé parfois « numéro de dossier » par l'administration, le numéro RNA est composé de la lettre W suivie de neuf chiffres.

Ce répertoire est mis à disposition de l'administration qui peut ainsi consulter des informations non nominatives et relatives à chaque association : titre, objet, siège social, adresse de ses établissements, etc. Cela évite aux associations de devoir joindre plusieurs fois les mêmes pièces aux dossiers qu'elles constituent dans leurs relations avec l'administration. À compter de la date de dissolution de l'association, les informations enregistrées dans le répertoire sont conservées pendant une durée de trois ans.

Source : associationmodeemploi.fr

Pour plus d'infos : Comment obtenir un numéro Siret pour une association ?

Voir aussi le guide : Obtenir une subvention publique

## Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Obtenir une subvention publique
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative
- Organiser une buvette
- Rémunérer un dirigeant d'association
- Rembourser les frais d'un bénévole
- Réussir la création d'une association
- Réussir l'assemblée générale de son association

- Une association peut-elle avoir une activité économique lucrative ?
- Une association à but non lucratif peut-elle réaliser des bénéfices ?

- Une association a-t-elle un Kbis ?
- Une association peut-elle délivrer des factures ?
- L'assurance d'une association est-elle obligatoire ?
- Comment obtenir un agrément pour une association ? Est-ce obligatoire ?
- Association reconnue d'utilité publique : conditions
- Comment créer un journal associatif en 6 étapes ?
- Une association a-t-elle le droit de faire de la publicité ?
- Quelle réglementation pour le site internet d'une association ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés